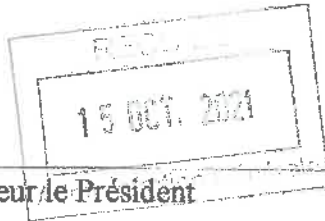


Monsieur le Président
de la Commission d'Enquête

Plan Local d'Urbanisme METROPOLITAIN
Orléans métropole-Espace Saint Marc
5 Place du 6 juin 1944
45000 ORLEANS



Voici mes remarques concernant le projet de Plan d'Urbanisme Métropolitain sur LA CHAPELLE ST MESMIN :

ZONE UR4-OL : Parcelle BE 350 (Ex.194) qui comprend deux bâtiments ; une maison d'habitation et une grange voir la copie du plan général :



L'ensemble de ce terrain fait partie d'une Zone Urbaine constructible

Le « cœur d'îlot » proposé impacte la parcelle 350 sans intérêt pour l'environnement alors qu'il y a déjà des constructions et sachant qu'il y a à proximité deux zones naturelles .

De plus ce cœur d'îlot qui ne présente aucun accès, sera donc réservé au propriétaire de la parcelle qui devra aussi en assurer l'entretien sans aucun avantage particulier et en paiera quand même la taxe foncière

Proposition :

Suppression du « cœur d'îlot » proposé concernant cette parcelle et laisser ce terrain constructible tel qu'il se présente aujourd'hui.